

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-49 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-3° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier ses articles R.131-28-6 et R.131-28-7-7° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences à la Commission des Interventions ;
- Vu la délibération de la Commission des Interventions relatives aux propositions d'attribution de subventions et concours financiers soumises à son examen le 10 novembre 2017 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

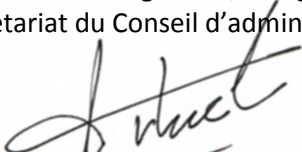
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'administration approuve l'octroi des subventions et concours financiers tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN

Attribution de subventions et concours financiers – Réunion du Conseil d'administration du 27 novembre 2017

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé
Office de l'eau de la Guadeloupe	1 071 539,60 €	Programme d'action 2018 (surveillance et état des lieux)
Office de l'eau de la Martinique	1 006 870,40 €	Programme d'action 2018 (surveillance et état des lieux)
Office de l'eau de la Guyane	1 175 900 €	Programme d'action 2018 (surveillance, état des lieux, atlas invertébrés benthiques et guide hydromorphologie)
Office de l'eau de la Réunion	948 853,50 €	Programme d'action 2018 (surveillance et état des lieux)
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	+79 283 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 3 (complément pour 2018)
Office international de l'eau (OIEau)	+580 977 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 3 (complément pour 2018)
Chambres régionales d'agriculture	9 000 000 €	Écophyto – Surveillance biologique du territoire : améliorer le bulletin de santé du végétal – Axe 1 – Action 5
FranceAgriMer	630 000 €	Écophyto – Dispositif de délivrance des certificats individuels produits phytopharmaceutiques, dit « Certiphyto » – Axe 1 – Action 6
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation-DGAL / Chambres régionales d'agriculture	1 000 000 €	Écophyto – Surveillance biologique du territoire – Effets Non Intentionnels – Axe 3 – Action 12
Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et Chambres régionales d'agriculture	2 450 000 €	Écophyto – Animation Écophyto en Chambre régionale d'agriculture et à l'APCA et actions d'initiative régionale dans le cadre de la mise en œuvre du plan Écophyto – Axe 5 – Action 19 – Axe 6 – Actions 28 et 29.2
FranceAgriMer	+150 000 €	Écophyto – Avenant à la « Campagne de communication Écophyto pour l'année 2017 » – Axe 6 – Action 28
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse	4 983 187 €	Contribution au Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI) de Corse
CAP Nord Martinique	+2 414 402,54 €	Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées du Robert à Pontaléry (avenant n° 1)
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) de Guyane	588 000 €	Assainissement des cités périphériques de Cayenne – BV Raban Mango – Phase 2
Régie La Créole – La Réunion	506 500 €	Extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de la Plaine – Tranche 2 – Saint-Paul
Total :	26 585 513,04 €	